

A l'attention des enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré public du département du Doubs

Besançon, le 18 février 2020

**Objet** : Attribution des points pour rapprochement de la résidence de l'enfant, rapprochement de conjoints et bonification pour charge de famille (enfant à naître) et situation de parent isolé dans le cadre du mouvement départemental des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée 2020

**Référence** : - Note de service n° 2019-163 du 13 novembre 2019 publiée au BOEN spécial n°10 du 14 novembre 2019.

Je vous informe que les demandes de points pour rapprochement de la résidence de l'enfant, rapprochement de conjoints et bonification pour charge de famille au titre du mouvement 2020 doivent être transmises directement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs – service de la gestion collective des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, **pour le mardi 24 mars 2020** délai de rigueur. Toutes les demandes qui seront enregistrées après ces dates seront refusées.

Elles seront impérativement formulées sur les imprimés ci-joints. Je vous invite à bien renseigner ces documents et à joindre toutes les pièces justificatives. Les points seront attribués en fonction de la situation familiale telle qu'elle est enregistrée dans l'application AGAPE par le service de la gestion collective des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré et des pièces justificatives demandées.

Je vous rappelle que toute modification de votre situation familiale doit être portée à la connaissance de la DSDEN en transmettant la pièce correspondante (copie intégrale du livret de famille, PACS, jugement de divorce ou décision de justice fixant la résidence de l'enfant ou des enfants).

Les conditions d'attribution des points pour rapprochement de la résidence de l'enfant, rapprochement de conjoints et bonification pour charge de famille (enfant à naître) et situation de parent isolé sont précisées en annexe.

Mes services restent à disposition pour tout complément d'information.

Pour l'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'Education nationale du Doubs,  
le secrétaire général

**SIGNÉ**  
Pierre GALAND

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Modalités d'attribution des points de bonification
- Annexe 2 : Fiche « Rapprochement de conjoint »
- Annexe 3 : Fiche « Rapprochement de la résidence de l'enfant »
- Annexe 4 : Fiche « Charge de famille »
- Annexe 5 : Fiche « Parent isolé »

Copie : Secrétariat général - Rectorat

DPE1  
Service de la gestion  
collective des personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par :  
Marion Paillard  
03 81 65 48 56  
Fax :  
03 81 65 48 92  
Mél.  
ce.gestco.dsden25@ac-  
besancon.fr

26, avenue de  
l'Observatoire  
25030 Besançon  
cedex